



ACCORD-CADRE

Entre

La Conférence des Présidents d'Université (CPU), association Loi 1901 – 103 boulevard Saint Michel, 75005 Paris, France – représentée par son Président, Monsieur Jean-Loup Salzmann, d'une part,

Et

L'Association ZupdeCo agréée Activité complémentaire de l'Enseignement public – 26 ter rue Nicolaï 75010 Paris, représentée par son Directeur Fondateur, Monsieur François-Afif Benthane.

PREAMBULE

La CPU régie par l'article L. 233-2 du code de l'éducation, rassemble les responsables des universités, des universités de technologie, des instituts nationaux polytechniques, des écoles normales supérieures et des grands établissements.

Son rôle est de représenter et défendre les intérêts des 129 établissements d'enseignement supérieur qu'elle regroupe. Elle est un acteur du débat public sur toutes les questions d'enseignement supérieur et de recherche, est force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. Dans un contexte de profonde mutation de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CPU a un rôle important à jouer dans la promotion de l'Université française et de ses valeurs, le renforcement de la coopération universitaire nationale et internationale et le développement de l'esprit de mutualisation.

Pour la réalisation de leurs missions, le bureau de la CPU et son conseil d'administration s'appuient sur des commissions et travaillent en relation étroite avec les réseaux universitaires (vice-présidents des CFVU, services en charge de l'orientation, l'information et le suivi de l'insertion professionnelle, services de formation continue universitaire...).

Les études, les rapports, la participation aux différents travaux ministériels, les relations avec les différents partenaires, l'élaboration de conventions ou de chartes constituent des ressources essentielles pour l'aide au pilotage des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements publics membres de la CPU.

Depuis 2007, ZupdeCo mobilise des étudiants bénévoles pour mener des actions de solidarité auprès de collégiens issus des quartiers prioritaires et en difficultés scolaires, à ce jour, dans 13 villes de France : *Blois, Bordeaux, Cergy, Lille, Lyon, Massy, Palaiseau, Paris, Pau, Nanterre, Rennes, Tours, Les Ulis.*

ZupdeCo fonde ainsi sa démarche sur l'accompagnement des démarches publiques dans la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire par la valorisation de la ressource que constitue, sur un territoire, l'université.

La CPU est convaincue de l'intérêt et de la légitimité du projet formateur de ZupdeCo. La projection des collégiens dans un futur parcours d'études et la sensibilisation aux filières universitaires à laquelle participe ZupdeCo, contribue en effet à poser l'université comme acteur et ressource des problématiques socio-urbaines du territoire, à exercer sa Responsabilité Sociale, et, par là-même, à construire une identité collective des universités.

Des partenariats universitaires ont déjà été établis, notamment avec les établissements suivants :

- Université Lumière Lyon 2
- Université Jean Moulin Lyon 3
- Université Paris Ouest Nanterre La Défense
- Université Paris-Sud
- Université Rennes 1
- Université François-Rabelais de Tours

Ces partenariats ont permis de développer la valorisation des compétences transversales des étudiants, la reconnaissance de l'engagement étudiant et de faire émerger la nécessité d'un accompagnement en amont des collégiens de zones d'éducation prioritaires vers l'identification des filières universitaires.

Par ailleurs, cette collaboration a contribué à montrer l'importance de l'Université comme acteur et ressource du territoire par le développement de projets locaux de solidarité en lien avec les universités.

OBJECTIFS

Le présent accord-cadre a pour objectif de mettre en place le partenariat entre la CPU et ZupdeCo pour favoriser l'engagement des étudiants dans les actions citoyennes promues par ZupdeCo.

Le présent accord pourra, dans le respect de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur, être décliné opérationnellement au niveau local en associant les universités, les antennes locales de ZupdeCo, les collectivités territoriales pertinentes, les CROUS, et tout autre acteur pouvant contribuer à la réussite du bénévolat étudiant de solidarité.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la CPU

La CPU encourage les universités à favoriser le développement de l'engagement étudiant de solidarité à travers les différentes actions citoyennes promues par ZupdeCo, comme par

exemple l'implication d'étudiants bénévoles et en service civique auprès de collégiens en difficultés scolaires dans les quartiers prioritaires.

La CPU reconnaît l'engagement étudiant comme un dispositif complémentaire d'enrichissement de la formation. Elle encourage les universités à engager, à leur niveau, une réflexion sur les modalités de reconnaissance des apports pédagogiques et compétences liés à l'engagement étudiant, en partenariat avec les équipes locales de ZupdeCo.

La CPU développera ses échanges avec ZupdeCo, par le biais, en particulier, de ses Commissions de la formation et de l'insertion professionnelle ; de la vie de l'étudiant et des questions sociales. Ce partenariat donnera lieu, une fois par an, à une rencontre entre ZupdeCo et la CPU. En outre, dans le cadre de ce partenariat, la CPU examinera de manière attentive toute demande de ZupdeCo relative à l'animation de son réseau (participation à des colloques, journées d'études, etc.).

Engagements de ZupdeCo

ZupdeCo contribue à la demande de la CPU aux réflexions menées sur l'apport de l'université pour le développement des territoires. ZupdeCo est une ressource pour les universités souhaitant mettre en oeuvre une démarche de Responsabilité Sociale.

ZupdeCo s'associera à la demande de la CPU aux réflexions menées sur la valorisation de l'engagement étudiant et des compétences développées grâce à cet engagement. ZupdeCo mettra à disposition des universités son expérience en termes de valorisation de l'engagement étudiant de solidarité dans les cursus universitaires.

Elle concourra, tant par ses actions pérennes que par sa participation active aux différentes campagnes citoyennes, à la diffusion des valeurs d'ouverture sociale, de responsabilité sociale, de respect et de citoyenneté que promeut la CPU, et au renforcement des liens sociaux.

EVALUATION

La rencontre annuelle entre les représentants de ZupdeCo et de la CPU donnera lieu à un bilan des actions menées en application des engagements susmentionnés au moyen d'outils d'évaluation préalablement définis. Cette rencontre sera en particulier l'occasion d'évaluer l'évolution des accords passés au niveau local en application du présent accord-cadre.

DUREE

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de quatre années à compter de sa signature. Les parties se réuniront dans un délai d'un mois avant l'expiration de cet accord afin de décider de son renouvellement.

CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à l'une de ses obligations souscrites en application du présent accord, celui-ci sera résilié de plein droit dès la première présentation d'une lettre avec accusé de réception à la partie défaillante.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, signés à Paris,

le 6 mai 2015

Pour la Conférence des Présidents d'Université

Le Président

Jean-Loup Salzmann



le 6 mai 2015

Pour l'Association ZupdeCo

Le Directeur Fondateur

François-Afif Benthane

